



Communiqué de presse
Paris, le 31 août 2026

Justice sociale : Fairtrade International fait évoluer et renforce son standard textile pour protéger les travailleurs de la confection

Face aux défis sociaux majeurs de l'industrie de la mode et à la complexité de ses chaînes d'approvisionnement, Fairtrade International fait évoluer son « Standard Textile Fairtrade ». Dès le 1er septembre 2026, ce cahier des charges se concentrera stratégiquement sur le dernier maillon de la chaîne : les usines de confection. Son objectif : instaurer une responsabilité partagée entre fabricants et marques pour garantir une trajectoire concrète vers un salaire décent.

Paris, le 31 août 2026 – Historiquement engagée auprès des producteurs de coton grâce au label *Coton Fairtrade*, l'ONG Fairtrade International franchit une nouvelle étape. Alors que la version précédente du standard tentait d'englober tous les acteurs de la filière (de l'égrenage du coton au produit fini, en passant par la filature, le tissage/tricotage...), Fairtrade International fait le choix du pragmatisme en ciblant désormais exclusivement les usines de confection.

Face à des chaînes d'approvisionnement mondiales souvent opaques et mouvantes, la confection reste le maillon le mieux maîtrisé par les marques, mais aussi celui où se concentrent les principaux enjeux sociaux : salaires insuffisants, pressions sur les coûts, délais de livraison intenable et difficultés de représentation syndicale touchant des millions d'ouvriers, le plus souvent des femmes.

En se recentrant sur la confection, le standard devient plus opérationnel pour les marques. Il s'articule de manière complémentaire ou indépendante avec le standard *Coton Fairtrade*, dédié à la culture du coton avant la première transformation. Le standard textile autorise quant à lui l'utilisation d'autres fibres issues de sources responsables.

Pourquoi faire évoluer le Standard Textile Fairtrade ?

Aujourd'hui, l'écart entre les rémunérations légales et le coût réel de la vie reste abyssal. Selon les données de l'Anker Research Institute, le salaire minimum légal dans la région du Tamil Nadu (Inde) s'élève à environ 14 000 roupies. À l'inverse, le salaire décent (*Living Wage*) permettant de couvrir les besoins essentiels d'un travailleur et de sa famille est estimé à 19 773 roupies.

Le nouveau standard vise à combler structurellement ce fossé en impliquant directement tous les maillons de la chaîne de valeur.

Une responsabilité partagée et contractuelle entre marques et fabricants

La nouvelle version du standard repose sur un principe clé : l'amélioration des conditions de vie ne peut plus peser sur les seules usines. Elle devient une obligation partagée :

- **Salaire de base Fairtrade (Fairtrade Base Wage)** : les usines certifiées s'obligent à le verser immédiatement à l'ensemble de leurs salariés.
- **Trajectoire de progrès** : les ateliers s'engagent à faire progresser les rémunérations chaque année pour atteindre le niveau d'un salaire décent.

Financement du différentiel par les marques : les donneurs d'ordres financent un « différentiel de salaire décent » (*Living Wage differential*) calculé sur chaque vêtement produit, réduisant activement l'écart de rémunération

Le *Standard Textile Fairtrade* renforce également les exigences en matière de droits humains et environnement :

- Dialogue social ;
- Représentation des travailleurs ;
- Critères environnementaux ;
- Respect des droits humains et devoir de vigilance ;

Il constitue ainsi un outil concret pour répondre aux exigences croissantes liées au devoir de vigilance et à la transparence dans les chaînes d'approvisionnement.

Un nouveau dispositif de labellisation pour valoriser l'engagement des marques :

Pour matérialiser cet engagement auprès des consommateurs, les marques apposeront un dispositif de labellisation dédié. Trois options de labellisation coexisteront selon l'approvisionnement des entreprises :

1. Le label **Coton Fairtrade** (pour l'achat de la matière première uniquement) ;
2. Le label **Textile Fairtrade** (pour la confection dans une usine certifiée Textile Fairtrade, associée à une autre fibre responsable) ;
3. Le label **combiné Coton + Textile Fairtrade** (pour une traçabilité équitable des pratiques du champ au vêtement fini) ;

« Notre rôle est d'abord de défendre les droits des agriculteurs et agricultrices et des travailleurs et travailleuses. Mais nous savons aussi que la transformation du secteur textile ne pourra se faire sans les entreprises.

Avec cette évolution du Standard Textile Fairtrade, nous proposons une démarche où fabricants et marques avancent ensemble vers un objectif commun : permettre aux travailleurs des usines de confection de vivre dignement de leur travail. Une mode plus équitable ne se décrète pas : elle se construit, du champ de coton jusqu'à l'usine, dans une démarche de progrès. » explique Valeria Rodriguez, Directrice du plaidoyer de Max Havelaar France

Max Havelaar France au rendez-vous des grands salons textile de la rentrée

À l'occasion de la rentrée du secteur textile, Max Havelaar France prendra la parole lors de trois rendez-vous professionnels pour présenter les évolutions du Standard Textile Fairtrade et échanger avec les acteurs de la filière sur les enjeux sociaux, de traçabilité et de transparence des chaînes d'approvisionnement.

31 août – Texworld Apparel Sourcing Paris – Le Bourget

Valeria Rodriguez, directrice du Plaidoyer de Max Havelaar France, interviendra lors de la conférence de presse du salon sur le thème : « Transformer la chaîne de valeur textile : deux labels Fairtrade pour plus d'impact ».

3 septembre – Première Vision Paris – Paris Nord Villepinte

Talk Max Havelaar France : « Transformons la filière textile, pour un coton et une confection plus responsables » avec Sophie Maillard et Valentine Viallet, responsables du développement de la filière textile chez Max Havelaar France

7 septembre – Who's Next Impact – Paris Porte de Versailles

Blaise Desbordes, directeur général de Max Havelaar France et Louis Douls, responsable des enjeux environnementaux chez Simond, partageront leur expérience autour du thème : « Les labels Fairtrade pour une chaîne d'approvisionnement sociale, traçable et transparente : témoignage de la marque Simond ».

À propos de l'association Max Havelaar France

L'ONG Max Havelaar France, membre fondateur du mouvement international Fairtrade/Max Havelaar, agit pour un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement. Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics afin de transformer les pratiques et de soutenir les producteurs et travailleurs défavorisés. Elle sensibilise l'opinion publique et milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable.

Plus d'informations sur www.maxhavelaarfrance.org

.....

CONTACT PRESSE

Agence Etycom | Aelya NOIRET | 06 52 03 13 47 | a.noiret@etycom.fr